

L'honorable M. DANDURAND: Supposons qu'une compagnie est poursuivie, après une enquête à laquelle l'un de ses représentants a rendu témoignage et produit des documents, la défense ne pourrait-elle pas plaider que ces documents ne sont pas, par conséquent, recevables par le tribunal? Je me demande si l'on ne présenterait pas cette défense.

Le très honorable M. MEIGHEN: C'est ce que je pense. J'admets que l'on pourrait présenter cette défense, mais nul bon juge ne l'accepterait.

L'honorable M. MURDOCK: Elle a été maintenue en Colombie-Britannique.

Le très honorable M. MEIGHEN: Non pas.

L'honorable M. MURDOCK: Je vous demande pardon.

Le très honorable M. MEIGHEN: J'ai entendu parler de cette cause.

(L'amendement est adopté, à une majorité de 16 à 5.)

L'honorable M. KING: Honorables sénateurs, j'ai pairé avec l'honorable sénateur de Kootenay (l'honorable M. Green). Autrement, j'aurais voté contre l'amendement.

L'honorable M. PARENT: Honorables sénateurs, j'ai pairé avec l'honorable sénateur de Saskatchewan-Ouest-Centre (l'honorable M. Aseltine). Autrement, j'aurais voté contre l'amendement.

TROISIÈME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND propose la troisième lecture du bill.

(La motion est adoptée, et le bill est lu pour la troisième fois et adopté.)

RAPPORTS DU COMITÉ DE RÉGIE INTERNE

CONSERVATEUR DE LA SALLE DE LECTURE

L'honorable W. A. SHARPE propose l'adoption du onzième rapport du comité permanent de régie interne et de la comptabilité.

L'honorable M. LACASSE: Honorables sénateurs, si je comprends bien, ce rapport concerne l'un des conservateurs de la salle de lecture du Sénat.

L'honorable M. SHARPE: C'est exact.

L'honorable M. LACASSE: Je ne me sens pas disposé à approuver ce rapport. Il y a peut-être beaucoup à dire en sa faveur, mais, à cette date avancée de la session, nous ne devrions pas adopter la décision du comité, laquelle, dans les circonstances, aurait pour résultat de traiter assez rigoureusement un

Le très hon. M. MEIGHEN.

vieux fonctionnaire du Sénat. A mon avis, les faits exposés au comité ne justifient pas la proposition que l'on a faite. Je propose donc que le rapport ne soit pas adopté maintenant, mais étudié de nouveau plus tard.

L'honorable M. SHARPE: Puis-je demander à mon honorable ami à quoi il s'oppose dans le rapport?

L'honorable M. LACASSE: Ce n'est pas à cause de l'âge du conservateur que je m'oppose, car je suis convaincu que l'âge mentionné au comité est exact. Je dirai à mon honorable ami que depuis le début de la séance ce soir j'ai obtenu certains renseignements corroborant des choses qu'il m'a dites. Voici ce qui m'intéresse. Le rapport du comité propose la mise à la retraite d'un vieil employé du Sénat, dont nous avons apprécié les services durant plusieurs années. Il est vrai qu'il a dû s'absenter quelques semaines, à cette session-ci, mais cela peut arriver à n'importe qui. Quoi qu'il en soit, nous ne devrions pas considérer cette absence sous le même aspect que si c'était une négligence délibérée des devoirs d'un fonctionnaire.

Je suis arrivé en retard à la séance du comité, lorsque cette question est venue sur le tapis. Je n'accuse donc personne d'injustice au sujet de la recommandation contenue dans le rapport. Je tiens surtout à dire que si nous adoptons ce rapport nous commettrons probablement une injustice à l'égard d'un homme qui a servi le Sénat durant un grand nombre d'années. De plus, il ne semble pas raisonnable de mettre ce vieux fonctionnaire à sa retraite, à la fin de la session, alors que durant quelque temps, nous n'aurions pas eu besoin de ses services aussi régulièrement que lorsque le Parlement siège.

L'honorable M. SHARPE: Honorables membres, celui que mentionne le rapport est l'un des conservateurs de la salle de lecture. Durant presque toute cette session, il a été très malade, et n'a pu exercer ses fonctions que rarement. Il est âgé de plus de soixante-six ans. Le rapport propose qu'il soit mis à sa retraite en touchant tous ses appointements durant six mois, devant ensuite recevoir une pension annuelle de \$1,200 à \$1,500. On ne saurait donc se plaindre de la manière dont nous le traitons.

L'honorable M. COTÉ: Quel est son état de santé maintenant?

L'honorable M. SHARPE: Très mauvais.

L'honorable M. COTÉ: Peut-il remplir ses devoirs?

L'honorable M. SHARPE: Non. Il vient dans cet édifice pour ennuyer les sénateurs, leur